

SANTÉ : Le conseil départemental dégage une enveloppe exceptionnelle pour les EHPAD

Le conseil du [DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE](https://www.meurthe-et-moselle.fr/) / T : 08.10.63.54.12 va abonder son appui aux EHPAD en dégageant une enveloppe exceptionnelle de 3,6 M€. Cette dotation permettra à 58 établissements de mieux faire face aux conséquences de l'inflation et de la crise énergétique. 58 EHPAD sur 74 vont bénéficier de cette dotation qui ira de 15 K€ pour la plus modeste à 250 K€ pour la plus importante. « *Les structures les plus fragiles, et donc les plus aidées, sont celles dont le nombre de jours de trésorerie est faible et dont les surcoûts énergiques pour l'année 2022 sont importants* », a précisé Catherine Boursier, 1^{ère} vice-présidente déléguée à l'autonomie. <https://www.meurthe-et-moselle.fr/>